

20.01.2005 – 11:24 Uhr

## Loi sur le CO2: Les Alpes disent oui à une taxe sur le CO2

*Altdorf (ots) -*

La procédure de consultation relative à l'application de la loi sur le CO2 se termine ce 20 janvier 2005. L'introduction d'une taxe sur le CO2 appliquée aux carburants est importante pour l'espace alpin, où les effets de la pollution atmosphérique et du réchauffement climatique sont accentués. Dans ce but, l'Initiative des Alpes propose (i) une imposition de 50 centimes par litre de carburant dès 2008 (ii) la prise en compte des particules de suie dans les statistiques sur l'effet de serre.

Le projet de l'Initiative des Alpes est de développer une mobilité durable dans l'espace alpin, ce qui a valeur de modèle pour l'ensemble du pays. Les transports en Suisse sont la principale source de gaz et de aérosols à effet de serre. Plus de 35% des émissions de CO2 proviennent du secteur des transports. Entre 1990 et 2002 les émissions de CO2 de ce secteur ont crû de 8%. Celles du trafic des poids lourds ont connu une croissance plus forte encore : 15%. De plus, les particules de suie émises par les moteurs diesel, dont sont équipés tous les poids lourds, ont un effet de serre important.

L'application de la loi sur le CO2 pourrait conduire à l'introduction d'une taxe d'environ 30 centimes par litre de carburant à partir de 2008. Ceci équivaldrait à une augmentation d'environ 10% de la RPLP (redevance poids lourd lourds). La consommation de carburant ne baissant que faiblement avec une hausse du prix, nous préconisons une augmentation de 30 centimes dès 2006, puis une augmentation de 50 centimes dès 2008.

Contact : Georges Darbellay, georges.darbellay@alpeninitiative.ch,  
079 280 54 08

Alpen-Initiative  
Für Rückfragen:  
Alf Arnold  
Telefon +41/41/870'97'81  
oder +41/79/711'57'13  
Weiter Infos: [www.alpeninitiative.ch](http://www.alpeninitiative.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100485127> abgerufen werden.